

“Aime Dieu et va ton chemin”



Bulletin de l'Union-Allet

Vol. V.

MONTREAL, 24 DECEMBRE 1877.

No. 3

SOMMAIRE.

1. DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.
2. "OUR FLAG."
3. NOUVELLES DE ROME.
4. ZOUAVES PONTIFICAUX.

5. AVIS DIVERS.
6. NAISSANCES. — MARIAGE.
7. ANNONCES.

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.

Les Auteurs Sacrés, l'histoire de l'Eglise depuis son origine jusqu'à nos jours, ses traditions et ses enseignements, nous montrent jusqu'à l'évidence que l'Eglise de Dieu a toujours formé une société distincte, se gouvernant elle-même, au spirituel et au temporel, avec une souveraineté indépendante de tout autre gouvernement sur la terre.

Nous voyons d'abord la famille patriarcale, dépositaire des vérités révélées primitivement au premier homme, autour de laquelle se groupent les autres familles restées fidèles. C'est l'Eglise primitive, l'Eglise avant la loi écrite, que l'Écriture appelle la famille des enfants de Dieu, pour la distinguer de la race des infidèles, qu'elle appelle les enfants des hommes. Adam et les patriarches ses successeurs, à la fois pontifes et rois, gouvernent au spirituel et au temporel d'une manière souveraine, ce qui ne peut pas être mis en doute. Nous le ferons voir, du reste, dans le cours de cet écrit.

Plus tard, nous voyons apparaître le peuple de Dieu, dépositaire des vérités révélées à Moïse et aux autres prophètes. C'est l'Eglise sous la loi écrite. Nous savons comment Dieu délivra miraculeusement la nation sainte de l'oppression égyptienne, et la conduisit dans une terre qu'il avait promise aux patriarches ses ancêtres. Et, dans cette portion réservée, la famille d'Israël, centre de l'Eglise sous la loi écrite, comme la famille patriarcale avant la loi écrite, est constituée en société indépendante de toute domination étrangère, se gouverne souverainement au spirituel et au temporel.

Enfin, lorsque le Christ promis apparaîtra au sein de l'humanité pour y établir définitivement son Eglise, jusque-là fondée sur la promesse de sa venue, nous

verrons le peuple chrétien constitué, sous la loi de grâce, en société parfaite et complète, ayant son gouvernement propre, distinct des gouvernements des nations. L'Eglise de Dieu continuera à se régir par son chef, au spirituel et au temporel, avec une souveraineté indépendante. La souveraineté spirituelle du chef de l'Eglise s'étend de droit à l'humanité toute entière, car tous les hommes sont appelés à entrer dans son sein. Sa souveraineté temporelle est restreinte, comme dans l'Eglise primitive et l'Eglise judaïque, à une portion réservée. Elle embrasse d'abord la hiérarchie sacerdotale, avec tout ce qu'il lui appartient ou en dépend. Elle comprend, en outre, les possessions, les territoires, les lieux, les villes qui appartiennent en propre, par droit d'acquisition, à l'Eglise, à son suprême pontificat.

Cet état de choses a été décrété par Dieu dans ses desseins éternels sur son Eglise ; et, depuis la création, a été ménagé, développé graduellement par Dieu dans la suite des siècles, et, au temps voulu, complètement réalisé d'une manière manifestement providentielle, comme il nous sera facile de le faire voir. Il est donc de droit divin. De plus, cet état de choses a toujours été reconnu comme tel depuis le commencement du monde, a toujours existé avec plus ou moins de développement, a toujours été maintenu par les peuples comme institution sacrée.

L'esprit moderne cependant, esprit de progrès à rebours et qui s'est donné la prétentieuse mission de renouveler, mais à son sens, la face de la terre, a cru pouvoir, devoir même, changer tout cela. A ses yeux le monde a jusqu'ici marché à l'envers. C'est à lui qu'incombe la tâche de le refaire. C'est à lui qu'il a été donné de faire luire aux yeux du monde une lumière nouvelle, de faire apparaître devant nos regards un horizon nouveau, de nous tracer une autre voie, de nous diriger vers un progrès jusqu'ici inconnu. L'esprit moderne a donc vu, dans la souveraineté temporelle du Chef de l'Eglise, une ano-